



Communiqué de presse

64% des Français privilégient le modèle du particulier-employeur

**Journée d'étude au Sénat le 3 mars
« Le modèle mandataire : une réponse responsable et maîtrisée à la
dépendance ? »**

Paris, le 2 mars 2011 - Dans le cadre du débat sur la dépendance lancé par le Président de la République et le Gouvernement, la Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem) organise une Journée d'étude le 3 mars 2011 au Palais du Luxembourg sur la rénovation du modèle mandataire*, sous le Haut patronage de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale, avec le parrainage de Madame Muguette DINI, Présidente de la Commission des Affaires Sociales du Sénat.

En initiant un débat large et ouvert sur le modèle d'accompagnement mandataire avec les principales parties prenantes, la Fepem souhaite contribuer au débat public en partant de l'expression des besoins des particuliers en perte d'autonomie.

A cette occasion, BVA a réalisé un sondage sur « Les Français et la dépendance », qui est riche d'enseignements.

Le modèle du particulier-employeur fortement privilégié par les Français en cas de perte d'autonomie

Le recrutement d'un salarié à domicile et la gestion de la relation d'emploi sont des questions majeures pour les Français qui ne peuvent faire appel à leurs proches pour accompagner la perte d'autonomie.

En cas de recours un professionnel, **64% des Français interrogés choisiraient le modèle du particulier-employeur.**

Parmi eux, **39% des répondants feraient appel à un organisme mandataire pour se faire accompagner** ; et 25% d'entre eux choisiraient de gérer seuls cette relation d'emploi.

Une large partie des Français choisirait un proche comme aidant

42% des personnes interrogées choisiraient de se faire accompagner par l'un de leurs proches, avant d'avoir recours à un professionnel (33%); les 7% restants intégreraient un établissement pour personnes âgées.

Ces chiffres évoluent cependant lorsque l'on interroge les **plus de 50 ans**, qui **opteraient davantage pour un salarié à domicile (36%)** avant de solliciter une personne de leur entourage (31%).

Internet, une solution efficace pour trouver un salarié

Quelque soit la catégorie de la population, 31% des sondés citent les organismes spécialisés comme le meilleur moyen de recruter un salariés à domicile. Même si la majorité des Français (63%) se déplaceraient dans un lieu d'accueil physique, ils sont **26% à juger internet plus efficace**. Ce chiffre atteint 43% chez les 15-24 ans qui seront parfaitement familiers d'Internet lorsqu'ils seront confrontés à la question de la perte d'autonomie.

« Au moment où le débat sur la dépendance s'engage, il est indispensable de replacer le mode d'accompagnement mandataire dans la réflexion des acteurs publics. Il faut donc revoir le modèle comme un ensemble de services répondant aux besoins des particuliers-employeurs en perte d'autonomie » commente Marie-Béatrice Levaux, Présidente de la Fepem et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental

Methodologie : Sondage réalisé par BVA du 11 au 12 février 2011 auprès d'un échantillon de 976 personnes non dépendantes, représentatif de la population française, âgée de 18 ans et plus. La représentativité est assurée par a méthode des quotas, appliqués aux variables suivantes, sexe, âge, profession de 'interviewé après stratification par région.

*« Qu'est-ce que le modèle mandataire ? »

Dans ce cadre d'intervention, le particulier choisit de recourir à une structure agréée à laquelle il va confier un certain nombre de tâches par contrat de mandat (*accomplissement des formalités administratives, recrutement de son salarié ...*) mais il reste l'employeur du salarié intervenant à son domicile. A ce titre, la relation d'emploi est encadrée par la convention collective nationale des salariés du particulier-employeur (*et les dispositions applicables du code du travail*) qui stipule les droits et devoirs de chacune des parties. »

A propos de la FÉdération des Particuliers Employeurs de France

La Fepem (www.fepem.fr) défend les intérêts de 3.5 millions de Français qui emploient à domicile près de 1,7 million de salariés.

Elle guide, informe, conseille les familles dans toutes leurs démarches d'employeurs. Elle a pour mission de professionnaliser les emplois de la famille et de mettre en relation les employeurs et salariés grâce au site www.particulieremploi.fr.

La Fepem accompagne la professionnalisation des salariés (www.institut-fepem.fr) et assure leur protection sociale (retraite et prévoyance) (www.ircem.fr)

Contacts presse: Press & Vous

01 44 37 00 19

Paula Martins – paula.martins@press-et-vous.fr, Pierre Roy – pierre.roy@press-et-vous.fr

Journée d'étude du 3 mars 2011 au Palais du Luxembourg

Salle Monnerville

Sous le Haut patronage et en présence de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN ,
Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale,

Avec le parrainage de Madame Muguette DINI,
Sénatrice du Rhône et Présidente de la Commission des Affaires Sociales du Sénat,

« LE MODELE MANDATAIRE : UNE REPOSE RESPONSABLE ET MAITRISEE A LA
DEPENDANCE ? »

Table ronde n°1 « *Comment rénover le modèle mandataire ?* »

Participants :

- **UNA** : Emmanuel VERNY - Directeur Général
- **Adessa à domicile** : Arnaud BRIZE – Responsable emploi et formation
- **ADMIR** : Christian Fourreau - Directeur adjoint
- **DOM'PLUS** : Serge BIZOUERNE - Président
- **FEDESAP** : Christian JUNIK - Secrétaire Général

Table ronde n°2 « *Les enjeux de la dépendance : Contrainte ou opportunité économique et sociale ?* »

Participants :

- **CNSA** : Laurent VACHEY - Directeur
- **ANSP** : Laurent HENART - Président
- **CESE** : David GORDON-KRIEF- Président de la Commission temporaire dépendance
- **Député** : Arnaud Robinet - Député de la Marne
- **Sénatrice** : Isabelle DEBRE – Sénatrice des Hauts-de-Seine
- **Fepem** : Marie Béatrice Levaux - Présidente